

Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** des décisions du Maire suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Halles Garnier

- **13 octobre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association APEL Ecole Notre Dame, représentée par sa Présidente, Madame Christelle BOUVIER, fixant les modalités d'occupation du local des Halles Garnier, pour l'organisation d'un vide-greniers le dimanche 3 avril 2016. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

(Boulodrome)

- **23 novembre 2015** : Signature de conventions entre la Ville et l'Association Amitié Pétanque Redon Goch, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Annick COUNY, fixant les modalités d'occupation du Boulodrome des Halles Garnier, pour l'organisation d'un concours de pétanque les samedi 28 novembre 2015 et 6 février 2016. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- **23 novembre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association APEL Le Cleu Saint-Joseph, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie PICHON, fixant les modalités d'occupation du Boulodrome des Halles Garnier, pour l'organisation d'un concours de pétanque le samedi 12 décembre 2015.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- **30 novembre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Amitié Pétanque Redon Goch, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Annick COUNY, fixant les modalités d'occupation du Boulodrome des Halles Garnier, pour l'organisation d'un concours de pétanque le samedi 19 décembre 2015.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Salle des Greniers à sel

- **26 octobre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et l'association Amnesty International, représentée par Monsieur Pierrick GARGAM, fixant les modalités d'occupation de la salle des Greniers à sel, pour l'organisation des rencontres d'Amnesty.

Cette mise à disposition est consentie pour le samedi 4 juin 2016.

Dojo Municipal Louis JUETTE

- **17 décembre 2015** : Signature d'une convention entre la Ville et La Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine, représentée par son Président, Monsieur François ROBERT, fixant les modalités d'occupation du Dojo Municipal Louis Juette, afin d'y pratiquer une activité Taïso.

Cette mise à disposition est consentie le vendredi de 16 h 00 à 17 h 15, du 1^{er} janvier au 2 juillet 2016, moyennant un coût horaire de 4,80 €.

OCCUPATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Parcelle communale "rue du Tertre"

- **31 décembre 2015** : Signature d'un avenant n° 1 à la convention entre la Ville et Monsieur Anthony GEFFRAY et Mademoiselle Marion BOULIER, domiciliés rue du Tertre, fixant les modalités de mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section I n° 1154 d'une superficie de 9 037 m², située rue du Tertre.

Cette mise à disposition est prolongée pour une durée de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2016. Elle prendra fin définitivement à cette date.

ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

À caractère sportif

- **18 novembre 2015** : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association ESR BASKET, représentée par Monsieur Mickaël JOUAN, relative à la mise en œuvre d'activités péri-éducatives (découverte de l'activité basket) destinées aux enfants des écoles publiques Henri Matisse, Marie Curie et Charlie Chaplin.

Cette convention est conclue pour toute la durée prévue dans son annexe, à savoir du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016, moyennant la somme de 27 € TTC par heure.

MARCHÉS PUBLICS

Marchés de travaux

- **15 décembre 2015** : Signature d'un marché relatif à la réalisation d'un carrefour giratoire rues de Rennes, Normandie et Vibert avec les attributaires suivants :

- lot n° 1 - voirie et espaces verts : SAS LEMÉE LTP de Saint-Dolay (56), pour un montant de 167 590,50 € HT,
- lot n° 2 - réseaux d'assainissement eaux usées/eaux pluviales : SAS LEMÉE LTP de Saint-Dolay (56), pour un montant de 36 332,90 € HT,
- lot n° 3 - réseaux souples (éclairage public, eau potable, télécom, gaz et électricité) : SAS SADER de Sérent (56), pour un montant de 34 831,00 € HT.

Marchés de fournitures et services

- **21 décembre 2015** : Signature d'un marché pour la fourniture de carburants pour les véhicules et les matériels de la Ville avec la SARL RECADIS (Centre Commercial Cap Nord) de Redon (35).

La remise appliquée par le prestataire est de 0,50 % sur le montant HT de l'ensemble des achats de carburants.

- **24 décembre 2015** : Signature d'un marché pour la fourniture de produits d'entretien et d'articles de nettoyage pour les services de la Ville passé avec les attributaires suivants :

- lot n° 1 - brosse, balais rasants, articles et accessoires de ménage : SOCIÉTÉ GAMA 29 de Vern sur Seiche (35), pour un montant maximum annuel de 1 300 € HT,
- lot n° 2 - sacs plastiques, gants, éponges : SOCIÉTÉ GAMA 29 de Vern sur Seiche (35), pour un montant maximum annuel de 6 800 € HT,
- lot n° 3 - articles en matière plastique : SOCIÉTÉ GAMA 29 de Vern sur Seiche (35), pour un montant maximum annuel de 4 200 € HT,
- lot n° 4 - essuyage papier et tissus : SOCIÉTÉ PIERRE LE GOFF de Pont Saint Martin (44), pour un montant maximum annuel de 9 200 € HT,
- lot n° 5 - produits lessiviels de nettoyage des sols et surfaces, lavage des mains et du linge : SOCIÉTÉ GAMA 29 de Vern sur Seiche (35), pour un montant maximum annuel de 10 900 € HT.

Ce marché est passé pour une durée initiale d'un an, du 10 janvier 2016 au 9 janvier 2017, reconductible ensuite 3 fois pour une durée d'un an, sans qu'il puisse excéder 4 ans.

PRESTATIONS DE SERVICES OU AUTRES PARTENARIATS

- **17 décembre 2015** : Signature d'un contrat de prestation de service entre la Ville et la SARL PRESSING de Redon, fixant les modalités pour l'entretien des vêtements de travail haute visibilité des agents techniques municipaux.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2016. Les prestations sont rémunérées sur la base d'un tarif forfaitaire. Le prix de la prestation (enlèvement, lavage, séchage et pliage d'un article textile) est fixé à 1,90 € HT.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION A DES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES

- **6 janvier 2016** : Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Office de la Langue Bretonne pour l'année 2016, moyennant un coût de 1 100,00 €.

- **8 janvier 2016** : Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association Conférence des Villes et Territoires de Bretagne pour l'année 2016, moyennant une cotisation de 703,08 €.

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- **9 décembre 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Marie-Anne JANVRESSE, pour une durée de trente ans, à compter du 16 juin 2006, moyennant la somme de 224,00 €.
- **9 décembre 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Annick MONNIER, pour une durée de trente ans, à compter du 15 novembre 2007, moyennant la somme de 221,00 €.
- **9 décembre 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Alain MALLET, pour une durée de trente ans, à compter du 25 novembre 2014, moyennant la somme de 224,00 €.
- **9 décembre 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Nicole ROYER, pour une durée de trente ans, à compter du 18 février 2015, moyennant la somme de 224,00 €.
- **9 décembre 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Philippe LEMASSON, pour une durée de cinquante ans, à compter du 8 mars 2015, moyennant la somme de 452,00 €.
- **9 décembre 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Claudine GARRIGUES, pour une durée de trente ans, à compter du 27 juillet 2015, moyennant la somme de 224,00 €.
- **9 décembre 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Carmen LABAT, pour une durée de trente ans, à compter du 21 octobre 2015, moyennant la somme de 224,00 €.
- **9 décembre 2015** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riaudaie à Monsieur Jacques LERAY, pour une durée de trente ans, à compter du 3 avril 2015, moyennant la somme de 224,00 €.
- **9 décembre 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Juliette HÉMERY, pour une durée de trente ans, à compter du 10 octobre 2015, moyennant la somme de 224,00 €.
- **9 décembre 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Ginette VINCE, pour une durée de trente ans, à compter du 14 octobre 2015, moyennant la somme de 224,00 €.
- **9 décembre 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Joël JULIEN, pour une durée de trente ans, à compter du 21 octobre 2015, moyennant la somme de 224,00 €.
- **9 décembre 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Louis VINOUSE, pour une durée de trente ans, à compter du 24 octobre 2015, moyennant la somme de 224,00 €.
- **9 décembre 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Alphonse GAUTIER, pour une durée de trente ans, à compter du 25 octobre 2015, moyennant la somme de 224,00 €.
- **9 décembre 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Jacques REMOND, pour une durée de quinze ans, à compter du 13 novembre 2015, moyennant la somme de 93,00 €.
- **9 décembre 2015** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riaudaie à Madame Marie-Ange GUYONNET, pour une durée de cinquante ans, à compter du 13 novembre 2015, moyennant la somme de 452,00 €.
- **9 décembre 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Claude BEAUDRIER, pour une durée de trente ans, à compter du 15 novembre 2015, moyennant la somme de 224,00 €.
- **9 décembre 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Yvette HERVÉ, pour une durée de trente ans, à compter du 26 novembre 2015, moyennant la somme de 224,00 €.
- **9 décembre 2015** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Roger LE TIEC, pour une durée de trente ans, à compter du 23 décembre 2015, moyennant la somme de 224,00 €.
- **11 janvier 2016** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Germaine HÉMERY, pour une durée de trente ans, à compter du 15 avril 2015, moyennant la somme de 224,00 €.

- **11 janvier 2016** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Maryvonne DIVET, pour une durée de trente ans, à compter du 2 mai 2015, moyennant la somme de 224,00 €.
- **11 janvier 2016** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Jean-Loïc MOUZAN, pour une durée de trente ans, à compter du 9 novembre 2015, moyennant la somme de 224,00 €.
- **11 janvier 2016** : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Nicole EVENO, pour une durée de trente ans, à compter du 12 février 2012, moyennant la somme de 224,00 €.
- **11 janvier 2016** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame Michelle DUCROUX, pour une durée de cinquante ans, à compter du 27 octobre 2015, moyennant la somme de 357,69 €.
- **11 janvier 2016** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur Jean-Pierre BORTEYRU, pour une durée de cinquante ans, à compter du 2 décembre 2015, moyennant la somme de 452,00 €.
- **11 janvier 2016** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Monsieur Robert RIALLAND, pour une durée de trente ans, à compter du 22 décembre 2015, moyennant la somme de 224,00 €.
- **15 janvier 2016** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de la Riaudaie à Madame Béatrice PEROUZE, pour une durée de cinquante ans, à compter du 30 novembre 2015, moyennant la somme de 452,00 €.
- **18 janvier 2016** : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Monsieur Yves NERBONNE, pour une durée de cinquante ans, à compter du 21 octobre 2015, moyennant la somme de 281,73 €.

• A l'unanimité, **DECIDE** :

- d'apporter son soutien au Maire de Redon et au Président de la Communauté de Communes du Pays de Redon, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs économiques, politiques ou représentants des usagers, qui mènent depuis maintenant près de 18 mois une démarche de dialogue, soutenue et argumentée, visant la reconnaissance de la fonction de la Gare TGV de Redon, en matière de Pôle d'équilibre ferroviaire en Bretagne Sud et de "Triskell ferroviaire breton" ;
- de réaffirmer la demande de desserte en TGV directs de la Gare de Redon Bretagne Sud sur la base de la grille présentée ci-dessous :

OFFRE en TGV DIRECT DEMANDEE PAR LE PAYS DE REDON-BRETAGNE SUD				
SENS REDON-PARIS			SENS PARIS-REDON	
H. Dép. Redon	H. Arr. Paris		H. Dép. Paris	H. Arr. Redon
06:36:00	08:47:00		06:56:00	09:02:00
10:53:00	13:04:00		08:56:00	11:02:00
14:53:00	17:04:00		17:56:00	20:05:00
17:53:00	20:04:00		19:56:00	22:06:00
18:53:00	21:04:00			

- de dénoncer la convention relative au financement de la réalisation de la mise en accessibilité PMR des quais et la réalisation d'un passage souterrain en gare de Redon et son avenant n° 1 ;
- de mettre fin, jusqu'à plus ample informé, aux règlements des sommes demandées par SNCF Réseau, couvrant des dépenses engagées par l'opérateur dans le cadre des travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de la Gare de Redon qui constitue un outil d'exploitation propre à la SNCF et donc de ne procéder à aucun paiement en l'absence de réponse positive de SNCF Réseau.

• Par 22 voix pour et 7 abstentions, **ADOpte** le projet d'aménagement du centre technique municipal, **APPROUVE** l'opération d'investissement, **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Travaux	1 100 000	D.E.T.R.	90 000
		Autofinancement Ville	1 010 000
Total dépenses	1 100 000	Total recettes	1 100 000

DÉCIDE de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

• A l'unanimité, **DECIDE** le versement d'un acompte sur la subvention 2016 de 150 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Redon et **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision seront inscrits au Budget Primitif Ville de l'exercice 2016.

• A l'unanimité, **DECIDE** le versement d'un acompte sur la subvention 2016 de 31 963,30 € à l'association Confluence et **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision seront inscrits au Budget Primitif Ville de l'exercice 2016.

• A l'unanimité, **DECIDE** de fixer à 10 ans la durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques de la Maison des Associations et **PRECISE** que les panneaux photovoltaïques seront amortis à compter du 1^{er} janvier 2016.

• A l'unanimité, **ADOpte** la convention financière de reprise d'un compte épargne temps d'un agent municipal, établie entre la Ville de Redon et la Commune de Férel, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget Ville de l'exercice 2016.

• A l'unanimité, **ADOpte** la proposition du Maire de recruter deux contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi et **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget Ville de l'exercice 2016.

• A l'unanimité, **ACCEPTe** la cession gratuite par la société ESPACIL HABITAT, au profit de la Commune de Redon, des parcelles cadastrées section BL n° 112, 145, 146, 183 et 198 pour une superficie totale de 2 820 m², correspondant à différents espaces verts, allées piétonnes et trottoirs situés dans le quartier de la Porte Pilate, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents, **PRECISE** que les frais de notaire liés à l'acte de cession gratuite à la Ville seront supportés par la société ESPACIL HABITAT et **DECIDE** d'incorporer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées section BL n° 112, 145, 146, 183 et 198.

• A l'unanimité, **DECIDE** de prolonger la campagne obligatoire de ravalement de façades pour une période d'un an à compter du 1^{er} avril 2016, **DECIDE** d'assortir cette obligation de subventions incitatives pouvant être constituées ainsi :

- une aide systématique de base de 10 % ou de 25 % conformément à l'adresse du bâtiment,
- une majoration pour surcoût architectural pour les bâtiments d'intérêt architectural,
- une aide à la personne appelée Fond d'Intervention pour l'Habitat (FIH).

DECIDE d'arrêter les principes d'attribution des aides qui seront versées conformément à l'adresse du bâtiment, **DECIDE** de prolonger la mission de suivi-animation au PACT HD Ille-et-Vilaine, **PRECISE** que les crédits nécessaires au fonctionnement du dispositif seront déterminés par le conseil municipal qui statuera à chaque budget sur le montant alloué en fonction des besoins de l'obligation de ravalement de façades et **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes à la bonne exécution de l'obligation de ravalement des façades.

• A l'unanimité, **SOLLICITE** une subvention de 7 200 euros auprès de la Région Bretagne, pour l'organisation de la Fête de la Bretagne - Gouel Breizh 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

• A l'unanimité, **SOLLICITE** l'adhésion de la Ville de Redon à l'Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques de Bretagne en vue de l'obtention du label " Ville Historique", **DECIDE** de déposer un dossier de candidature et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

• A l'unanimité, **APPROUVE** la convention avec la commune de Saint-Nicolas-de-Redon, ayant pour objet de fixer, pour l'année 2016, les modalités de répartition des charges de mise en place et de fonctionnement du transport collectif et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vu pour être affiché le 5 février 2016 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Redon, le 5 février 2016

Le Maire,
Pascal DUCHÈNE

